

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 6 décembre 2024.

Date et heure de la séance : 12 décembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 13

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - MM. Sébastien MORIN - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Karine VALLUY - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Christelle GERMAIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE procuration à Thibaut FABRY - M. Pierre MESURE procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Sylvie PARIS procuration à M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Bruno PONTRUCHER procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Florian CATINOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.**N° 24/12/12/002****OBJET : Résidence Vercingétorix : déclassement a posteriori avant cession foncière à AUVERGNE HABITAT.**

Dans le cadre de son projet de vente des logements de la résidence Vercingétorix, AUVERGNE HABITAT a sollicité la commune en vue d'une cession privée.

Afin de conforter cette opération, Monsieur PRESLE rappelle au Conseil Municipal l'origine de l'emprise foncière de la résidence :

- La commune a acheté la parcelle anciennement cadastrée section C numéro 1010 (*aujourd'hui cadastrée section AI numéro 570*) auprès de la société JOLY & Cie, suivant acte reçu par Maître CANIHAC, notaire aux MARTRES-DE-VEYRE, les 13 et 14 octobre 1977. Aux termes de la délibération du Conseil municipal du 25 juin 1972, cette parcelle a été achetée « pour l'installation de la Poste » et concernait également « l'assiette des voies créées dans [le] lotissement ».
- Par la suite, la commune a signé un bail à construction sur les anciennes parcelles cadastrées section AI numéros 204 et 532 (*dont sont issues les parcelles aujourd'hui cadastrées section AI numéros 570 et 608*) avec la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU VAL D'ALLIER (S.E.M.V.A.) suivant acte reçu par Maître VEYRET, notaire à VIC-LE-COMTE, le 27 septembre 1991. Aux termes de cet acte, il a été rappelé que la parcelle cadastrée section AI numéro 532 « provient du Domaine Public ».
- La S.E.M.V.A. a réalisé un ensemble immobilier dénommé « Le Vercingétorix » sis 41, 43 et 45 avenue des Volcans puis a cédé à la société DOMOCENTRE SA S'HLM DU MASSIF CENTRAL, le 10 mars 2000, les anciennes parcelles cadastrées section AI numéros 204 et 532 (*dont sont issues les parcelles aujourd'hui cadastrées section AI numéros 570 et 608*), suivant acte reçu par Maître Bernard CHAPUIS, notaire au PUY-EN-VELAY.
- Les parcelles AI numérotées 390, 391, 532 et 533 acquises gratuitement ont été intégrées au domaine privé communal suite à la délibération municipale du 16 novembre 2022 et actée par Maître JALENQUES à Pont-du-Château le 5 janvier 2023.
- La parcelle AI numérotée 532 pour partie (*devenue la parcelle cadastrée section AI numéros 608*) a été cédée gratuitement dans le cadre d'une régularisation suite à une décision municipale actée par délibération municipale du 15 novembre 2023 et actée par Maître JALENQUES à Pont-du-Château le 8 novembre 2024.

Afin de sécuriser l'origine de propriété pour les ventes à intervenir, M. PRESLE appelle le Conseil Municipal à se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 12 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, sur le déclassement *a posteriori* et de manière rétroactive des anciennes parcelles cadastrées section AI numéros 204 et 532 (*dont sont issues les parcelles aujourd'hui cadastrées section AI numéros 570 et 608*).

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

D : 063-216300699-20241212-24_12_12_002-DE

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

- **CONSTATER** rétroactivement que les anciennes parcelles cadastrées section AI numéros 204 et 532 (*dont sont issues les parcelles aujourd'hui cadastrées section AI numéros 570 et 608*) n'étaient pas affectées à l'usage direct du public lors de la conclusion du bail à construction du 27 septembre 1991,
- **DECLASSER**, *a posteriori*, les anciennes parcelles cadastrées section AI numéros 204 et 532 (*dont sont issues les parcelles aujourd'hui cadastrées section AI numéros 570 et 608*).

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

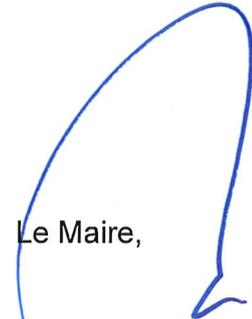
La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **13 DEC 2024**
Reçu en préfecture le **13 DEC 2024**

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.